

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1354

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 14

I. – Après le mot :

« entreprise »,

supprimer la fin de l’alinéa 5.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 6 à 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les recherches sur l'embryon humain ne sont pas éthiques. Elles n'ont d'ailleurs pas fait leurs preuves en termes de recherche. Il est donc nécessaire de trouver des alternatives à la recherche sur l'embryon humain.